



Commission de services policiers d'Ottawa

Président :	Eli El-Chantiry (conseiller municipal)
Vice-président :	Jim MacEwen (rep. communautaire)
Membres :	Des Doran (rep. Communautaire)
	Diane Guilmet-Harris (rep. Communautaire)
	Henry Jensen (rep. Communautaire)
	Maria McRae (conseillère municipale)
	Bob Monette (conseiller municipal)
Directrice générale :	Wendy Fedec
Adjointe admin. :	Lynn Kennedy
Adresse :	110, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario), K1P 1J1
Téléphone :	613-560-1270
Télécopieur :	613-580-2728
Courriel :	Wendy.fedec@ottawa.ca Lynn.kennedy@ottawa.ca
Site Web :	ottawapolice.ca (page de la Commission)

RÉUNION D'INTÉRÊT PUBLIC : « PROTECTION DE SON IDENTITÉ »

Chaque année, la Commission de services policiers organise une série de réunions communautaires d'intérêt public. La première de 2009 aura pour thème la « **Protection de son identité** » et se tiendra le lundi 6 avril 2009, de 19 h à 21 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Ottawa. Elle examinera des questions comme :

- Si vous utilisez un site de réseautage social, savez-vous vraiment qui a accès à vos renseignements personnels?
- Que pouvez-vous faire pour empêcher quelqu'un de voler votre identité?
- Quels risques présente le « cyberspace » et comment pouvons-nous éviter d'être victime d'un crime par Internet?

Des policiers d'Ottawa spécialistes de la question seront chargés de l'exposé, qui sera suivi d'une période de questions. Tous les membres du public sont invités à assister.

La Commission de services policiers tient ses réunions ordinaires le quatrième lundi de chaque mois, sauf en août (pas de réunion) et en décembre (le 3e lundi). Toutes les réunions sont publiques et se tiennent à 17 h dans la salle

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter ce numéro des *Affaires de la Commission*, le bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa, le premier à paraître depuis que j'ai été élu à la présidence de la Commission. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les services policiers*, la Commission a tenu une élection à sa première réunion de l'année, à l'occasion de laquelle mes collègues m'ont fait l'honneur de me confier la présidence en 2009. Je veux profiter de cette occasion pour remercier Henry Jensen, ancien président et maintenant membre de la Commission, pour le dévouement qu'il a montré et l'immense travail qu'il a réalisé durant ses deux années à la présidence. Son leadership nous a permis d'accomplir beaucoup.

Dans le présent numéro, nous introduisons une nouveauté, qui sera d'ailleurs reprise dans les futurs numéros : un article rédigé par un membre du Service de police d'Ottawa qui met en lumière une initiative ou un secteur opérationnel particulier. L'article de ce mois, préparé par le sergent d'état-major retraité Leo Janveau et le sergent Richard Dugal, est intitulé « *Fraud - Awareness is Prevention* » (avoir conscience de la fraude, c'est la prévenir) afin de souligner que le mois de mars est le mois de la prévention de la fraude. Vous trouverez également dans ce numéro un article du chef de police Vern White sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur : la justice réparatrice.

J'espère que vous trouverez ce bulletin instructif; d'autres renseignements sur la Commission et son travail sont toujours disponibles en ligne à la page de la Commission du site ottawapolice.ca.

Eli El-Chantiry, président

Champlain à hôtel de ville d'Ottawa. Les membres du public ont le droit de prendre la parole sur tout point inscrit à l'ordre du jour ou encore sur une question qui n'est à l'ordre du jour mais qui les préoccupe, à condition d'en donner un préavis d'au moins une semaine au personnel de la Commission. Le calendrier complet des réunions de 2009 est disponible en ligne.

NOUVELLES DE LA COMMISSION

À sa réunion de janvier, la Commission, outre qu'elle a élu son nouveau président, a pris connaissance des documents suivants ayant trait à son rendement et à son orientation future : le Rapport annuel de 2008 sur les activités, la formation et le rendement de la Commission, le Rapport d'étape sur la stratégie d'engagement

Communautaire de la Commission et le Plan de travail pour 2009 de la Commission. Tous les rapports soumis à l'examen de la Commission sont disponibles en ligne.

2008 a été une année productive et chargée pour la Commission. Au cours de cette année, ses membres ont assisté à 47 réunions officielles de la Commission et de ses comités et à 90 autres réunions et événements dans le cadre de leurs fonctions. Un certain nombre de nouvelles politiques ont mises en place, la négociation avec l'Association des policiers d'Ottawa du renouvellement pour trois ans de la convention collective a été menée à terme et le travail préparatoire pour le prochain plan d'activités, couvrant la période 2010-2012, a été amorcé. Notre objectif principal, cependant, a été d'améliorer les relations avec nos partenaires communautaires clés, de mieux communiquer avec le public et les conseillers municipaux, de créer des occasions propices à l'engagement communautaire et de faire connaître la Commission et son travail. La Commission compte maintenir l'accent mis sur l'engagement communautaire et l'amélioration de communications pendant l'année en cours grâce aux initiatives suivantes :

- La Commission mettra sur pied son propre site Web; à l'heure actuelle, l'information sur la Commission se trouve sur une page du site Web du Service de police d'Ottawa.
- Trois réunions d'intérêt public sont prévues; il s'agit de réunions spéciales portant sur des sujets qui intéressent et préoccupent généralement la communauté. La première réunion de 2009 (décrite ailleurs dans le présent numéro) aura pour thème la « **Protection de son identité** ». La deuxième aura lieu en juin (la date reste à déterminer) et portera sur la **sécurité des aînés**. Des renseignements supplémentaires seront disponibles en ligne dès qu'ils seront connus.
- Le présent bulletin trimestriel, lancé l'an dernier, continuera de paraître. *S'il y a un aspect du travail de la Commission sur lequel vous voudriez être mieux renseigné, n'hésitez pas à nous le faire savoir*, et nous tâcherons de le traiter dans un futur numéro.
- Des exposés éducatifs sur diverses sections opérationnelles du Service de police d'Ottawa seront faits périodiquement tout au long de l'année à l'occasion des réunions ordinaires de la Commission; ces réunions, qui se tiennent le

quatrième lundi de chaque mois, sont ouvertes au public et les exposés seront annoncés. Le premier de ces exposés, portant sur les options de recours à la force, aura lieu le 23 mars 2009.

- La Commission continuera de consulter les partenaires communautaires clés, tels que les gens d'affaires, les conseils scolaires, le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa et autres intervenants, pour apprendre de première main quels sont les problèmes et les questions qui les préoccupent en matière des services policiers.
- Tous les deux ans, le Service de police d'Ottawa organise un événement spécial de plusieurs jours, appelé **Partenariats à l'œuvre**, qui vise à créer des partenariats entre la police et toutes les communautés d'Ottawa. La Commission se félicite d'apporter son soutien à cet événement, qui aura lieu cette année pendant la Semaine de la police, du 10 au 16 mai, et elle invitera ses partenaires communautaires à participer et à contribuer à la planification des activités et à l'orientation future du service de police.
- Des consultations publiques supplémentaires auront lieu en vue d'obtenir la participation de la communauté dans le processus d'élaboration du plan d'activités de 2010-2012.

La Commission est consciente de la valeur et de la nécessité de la participation de la communauté comme moyen pour s'assurer que le Service de police répond aux attentes et aux exigences des résidents. Nous vous encourageons à assister aux diverses réunions et séances de consultation qui ont lieu tout au long de l'année et de nous faire connaître vos vues.

Fraud - La sensibilisation, c'est la prévention

Par le sergent d'état-major Léo Janveau et le sergent Richard Dugal

La fraude est à la hausse. La Section des fraudes organisées du Service de police d'Ottawa reçoit de plus en plus de plaintes contre la fraude et plus de 3 300 cas ont été déclarés en 2008. Le vol d'identité et la manipulation d'instruments financiers, notamment, le balayage illégal de cartes de crédit et de débit, sont toujours une préoccupation croissante.

La technologie de nos jours a énormément augmenté le nombre d'occasions pour les criminels de faire de l'argent et d'obtenir des biens illégalement. Ils utilisent

l'Internet et d'autres dispositifs électroniques (courrier électronique et téléphone) pour faire leurs arnaques et obtenir illégalement des renseignements personnels ou financiers. Les criminels arrivent à leurs fins en volant des renseignements personnels (c.-à-d. date de naissance, numéro d'assurance sociale, etc.) et en les utilisant pour frauder. Contrairement à d'autres escroqueries, des particuliers peuvent devenir victimes innocentes à leur insu de vol d'identité.

C'est toujours un défi pour les services de police de se tenir au fait des changements technologiques rapides et des arnaques novatrices pour frauder les citoyens. Le Service de police d'Ottawa applique à ce problème une approche axée sur les renseignements criminels qui cible l'amélioration de l'échange de l'information. Le Service de police d'Ottawa collabore avec les institutions financières, les organismes gouvernementaux et d'autres services de police pour éviter que les fraudeurs fonctionnent impunément, étant donné que cette criminalité est souvent sans frontière.

Sans la vigilance du public, la fraude continuera d'être rentable pour les criminels. Chacun peut faire sa part pour empêcher la fraude... cela commence par la sensibilisation aux genres d'arnaques et la diminution des risques de devenir victime. Le Service de police d'Ottawa a ouvert une page Web pour aider les citoyens à s'informer sur le vol d'identité et la fraude. Visitez ottawapolice.ca pour obtenir de l'information sur les divers genres d'arnaques, des conseils pour éviter de devenir victime et des liens avec les ressources disponibles. L'information est la clé de la prévention : La fraude : identifiez-la, signalez-la et enrayez-la.

LA JUSTICE RÉPARATRICE COMMUNAUTAIRE

par le chef de police d'Ottawa chef de police Vern White

On peut décrire la justice réparatrice, sans s'arrêter aux multiples formes de son application concrète, comme une méthode de s'attaquer à la criminalité en tablant sur les connaissances, la sagesse et l'engagement des victimes, des délinquants et de la communauté afin de réconcilier les parties et de rétablir la situation à ce qu'elle

était avant le crime. Ce processus devrait aboutir à certains ou à tous les résultats suivants : le rétablissement de l'harmonie, la réparation des dommages matériels et (dans une certaine mesure) psychologiques et la réinsertion sociale du délinquant.

Dans un grand nombre de pays, la justice est devenue un système de plus en plus institutionnalisé, bureaucratisé et dépersonnalisé, avec le résultat que les mots « victime » et « communauté » tendent à disparaître du système général d'administration de la justice pour être remplacés par des termes comme « l'État » ou, dans certains pays, « la Couronne ». Dans cette approche de la justice, un système accusatoire s'est imposé comme le moyen de déterminer le bien et le mal et, ce faisant, a retiré cette responsabilité des mains de ceux qui sont les premiers concernés et l'a confiée à un appareil judiciaire qui vise le châtiment et la répression, sans tenir compte de la réparation ou de la réconciliation.

Depuis une vingtaine d'années, on constate dans beaucoup de pays l'introduction, avec un succès variable, du concept de justice réparatrice dans le domaine de la justice. C'est ainsi que s'est implanté dans la plupart des pays un processus de réconciliation jusqu'alors étranger au système officiel d'administration de la justice, bien qu'il ait été pratiqué depuis des siècles dans certaines communautés autochtones ainsi que dans les sociétés européennes et non occidentales à des époques reculées.

Pour bien saisir l'importance de cette évolution, il faut une compréhension générale de ce qu'est la justice réparatrice. En deux mots, la justice réparatrice est un ensemble de principes qui guident la société, la communauté, la police et les organismes sociaux dans une approche réparatrice plutôt que punitive de la criminalité. La justice réparatrice donne l'occasion d'engager les victimes et les délinquants (ainsi que leur communauté respective et souvent des membres de leur famille) dans un processus de résolution de problèmes qui vise à examiner les motifs d'un crime, à trouver des solutions basées sur ces motifs et non seulement sur le résultat du crime.

Dans le contexte de la justice réparatrice, le délinquant s'engage dans un processus de repentir dans lequel il reconnaît la responsabilité de ses actes et dans une discussion sur leurs répercussions sur la victime. Le délinquant assume l'entière responsabilité des actes qui ont causé un tort. Ce processus suscite la responsabilisation du délinquant et son acceptation de répondre de ses actes devant la victime et la communauté. Le processus de repentir vise la réinsertion

sociale et se déroule dans un contexte de compassion et de soutien permettant aux parties de travailler ensemble dans un climat de collaboration inconnu dans le régime accusatoire du système général d'administration de la justice.

Les promoteurs de la justice réparatrice estiment que cette approche est plus équitable, plus satisfaisante et plus efficace que l'approche accusatoire traditionnelle basée sur le recours aux tribunaux. Cette nouvelle (quoique fort ancienne) façon de traiter les délinquants dans le système de justice pénale semble recourir aux sentiments, aux convictions et aux valeurs des parties concernées comme fondement d'un système de justice amélioré et plus responsable. Le processus de justice réparatrice cherche à être inclusif et plus satisfaisant dans l'ensemble pour toutes les parties concernées. Ce faisant, il est nécessaire d'utiliser la satisfaction directe comme outil de mesure, tout en tenant compte des taux de récidive comparatifs des systèmes de justice pénale traditionnelle et de justice réparatrice. Pour être probante, une telle recherche devra déterminer les préoccupations des parties concernées et permettre à la police, aux responsables de l'administration de la justice et aux comités de justice communautaire (s'il y a lieu) de formuler des recommandations pour aider à étendre et à améliorer le processus.

Pour bien gérer la justice réparatrice, il faut qu'un certain nombre de questions soient réglées avant de mettre en marche un processus formel. Il faut notamment une compréhension claire des principes de la justice réparatrice, la participation et l'acceptation entières de la part du service de police concerné (protecteur du public) et une compréhension claire et une explicitation des concepts entourant le risque et les méthodes d'intervention applicables au délinquant.

Tout programme réussi de justice réparatrice doit circonscrire les facteurs de causalité possibles qui déterminent le comportement criminel constaté, en particulier s'il est attendu qu'il renforce le ressort psychologique du délinquant et réduise le risque de récidive. Les recherches actuelles laissent supposer qu'il y a de multiples facteurs qui déterminent le potentiel de comportement criminel, entre autres : les antécédents comportementaux, les conditions familiales pendant l'enfance et l'adolescence, les difficultés relationnelles, les indicateurs socio-économiques, les systèmes de valeurs, la psychopathologie, la maladie mentale et la toxicomanie, pour n'en nommer que quelques-uns.

Les études réalisées montrent que la satisfaction générale à l'égard de la justice réparatrice est très élevée. Lorsqu'on examine les réponses données dans les études sur le sujet, on constate un fort taux de satisfaction, mais aussi des préoccupations quant à la rapidité d'exécution du programme. Dans les questions se rapportant à la satisfaction fondamentale, les résultats indiquaient une forte adhésion au principe même de la justice réparatrice et des lacunes dans les délais d'application du programme; cependant, le contenu, le processus et les résultats du programme recueillaient une solide approbation.

Nous pouvons voir, et nous voyons effectivement, dans ces réponses l'expression de préoccupations bien réelles quant à la capacité de n'importe quel système de traiter la criminalité et la justice d'une manière qui reconnaisse les besoins de la victime plutôt que ceux du délinquant. La justice réparatrice peut ne pas être notablement différente aux premières étapes du processus, puisque celles-ci sont encore axées sur le délinquant et que la police et les aides juridiques poursuivent et préparent le dossier en vue d'en assurer l'intégrité. Cependant, à l'étape « justice » du processus, il y a un réel sentiment de participation de la victime dans le processus.

La Commission de services policiers d'Ottawa est l'organisme civil établi par la loi provinciale qui assure la gouvernance et la surveillance du Service de police d'Ottawa. Elle est comptable à la communauté, au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et à la Commission civile des services policiers de l'Ontario. Pour consulter les précédents numéros du bulletin *Affaires de la Commission* ou pour obtenir d'autres renseignements sur la Commission de services policiers d'Ottawa, visitez la page de la Commission sur le site Web du Service de police d'Ottawa, à ottawapolice.ca.